



COMMUNE DE PUYMERAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du jeudi 20 juillet 2023 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc MOINIER, Premier adjoint de la commune.

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Olivier GIRARD, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Julien VERA.

Excusé ayant donné procuration : Roger TRAPPO à Marc MOINIER

Excusé : Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Cédric IMBERT, David SAMBUCCHI

Quorum : 8

Madame Manon YTIER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
- Délibération modificative chapitre 67
- Tarifs services publics
- Urbanisme
- Questions diverses

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023. Adopté à l'unanimité

➤ **Délibération modificative 2023_DM02 : Régularisation budgétaire**

N° SIRET : 21840094300013	Décision Modificative	Département : VAUCLUSE
Etablissement : MAIRIE DE PUYMERAS	Année 2023	Poste Comptable : SGC VAISON LA ROMAINE
Budget : Budget Principal	Page n° 1	Date de Séance : 20/07/2023

Virement de crédit
N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	14
PRESENTS	8
dont VOTANTS	9

L'an deux mil vingt trois , le vingt juillet, le Conseil Municipal de Puyméras, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Puyméras, sous la présidence de Marc MOINIER, adjoint au, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13/07/2023

Etaient PRESENTS : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs Michel FARE, Olivier GIRARD, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON.

Etaient ABSENTS : Excusé ayant donné procuration : Roger TRAPPO à Marc MOINIER
Excusés : André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Cédric IMBERT, David SAMBUCCHI
Absent : Julien VERA

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **REGULARISATION BUDGETAIRE**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Entretien, réparations bâtiments publics	615221	100,00		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)			673	100,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		100,00		100,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du 24/07/2023 et de la publication en date du 24/07/2023.

A Puyméras, le 20/07/2023
Pour extrait conforme,

➤ **Délibération 2023_D30 : tarif et règlement de la cantine scolaire**

Monsieur Marc MOINIER indique au Conseil Municipal que le prix des repas de la cantine n'a plus été réévalué depuis 2016.

Il précise que les tarifs au trimestre sont de 115 € pour un enfant mangeant tous les jours de la semaine.

Il indique qu'il serait souhaitable, au vu de l'augmentation des coûts de revient, de les modifier.

Il précise également qu'il serait souhaitable d'apporter quelques modifications au règlement intérieur de la cantine, notamment en ce qui concerne les enfants qui ont besoin de davantage de temps que les autres pour prendre leur repas.

Il demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Premier Adjoint,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le prix du trimestre comme suit :

Pour 1 repas par semaine :

Pour 2 repas par semaine :

Pour 3 repas par semaine :

Pour 4 repas par semaine :

- **DIT** que le règlement sera à effectuer en début de trimestre, avec possibilité de régler en deux fois si l'enfant mange 3 ou 4 fois par semaine.
- **APPROUVE** les modifications au règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.
- **DEMANDE** à ce que ces modifications interviennent à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

➤ **Délibération 2023_D29 : Location centre social et culturel – Cours de danse**

Monsieur Marc MOINIER indique au Conseil Municipal que madame Indira MAGIRE a renouvelé sa demande de location du centre social et culturel pour ses cours de danse à compter du 1^{er} septembre 2023.

Il rappelle que les cours ont lieu les lundis de 19 h à 21 h, mercredis de 17 h 30 à 20 h 30 et jeudis de 19 h 15 à 21 h 15

Il demande au conseil municipal de décider du montant de la participation financière afin de couvrir les frais d'entretien et les charges.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Premier Adjoint,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** madame Indira MAGIRE à occuper le centre social et culturel les lundis de 19 h à 21 h, mercredis de 17 h 30 à 20 h 30 et jeudis de 19 h 15 à 21 h 15 ;
- **DEMANDE** une participation mensuelle de 85 € pour participation aux charges courantes (eau, électricité, chauffage, climatisation...) et au ménage.
- **DEMANDE** à ce que ces modifications interviennent à compter du 1^{er} septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués.

DOSSIERS URBANISME

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

- a) Permis accordés :
 - PC 08409421N0010M01 : SAMBUCHI David – Rte de Mérindol : fermeture du pool house
 - PC 08409423N0006 : RAMOS Gaëtan – 160 Rte de Mérindol – Piscine et pool house
- b) Permis en cours d'instruction :
 - PC 08409423N0007 : Mairie Puyméras – Place Gde Fontaine – Future mairie - incomplet
 - PC 08409423N0008 : VARD Nicolas – Bâtiment artisanal
- c) Permis refusé :
 - PC 08409423N0005 : ROLLAND Robert – Le Claux : garages privés et hangar agricole

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

a) Dossiers accordés :

- DP 08409423N0009 : CUMMING Jane – 10 rue Portalet – groupe pompe chaleur sur mur extérieur
- DP 08409423N0010 : MEGHESLA Mohamed – 132 ch. des Bambous – Terrasse

b) Dossiers en cours d'instruction :

- DP 08409423N00011 : VILLA LA TOSCANE – CH VILLEDIEU – Piscine
- DP 08409423N0012 : BIENFAIT Bruno – Installation d'une pompe à chaleur
- DP 08409423N0013 : BRANSTALCLIMATIC pour SCHNELL Stefan 403 chemin de Piodon - Photovoltaïque

c) Dossiers refusés

- DP 08409423N0008 : VILLA LA TOSCANE – CH VILLEDIEU – Piscine

3/ AUTORISATION TRAVAUX ERP

- AT 08409423N0002 – Mairie – Place Gde Fontaine - Future mairie – Commission accessibilité le 11 juillet –
- AT 08409423N0003 : VARD Nicolas – Bâtiment artisanal

4/ CERTIFICAT URBANISME

- CUB 08409423N0003 – GUILLARD Patrice – Imp. du Maupas – Projet hangar

5/ PERMIS D'AMENAGER

a) Dossiers annulés :

- PA 084094230001 : BIENFAIT Bruno – Installation d'une pompe à chaleur
- PA 084094230002 : BIENFAIT Bruno – Installation d'une pompe à chaleur

Questions diverses :

- Epicerie Falballa : l'activité devrait cesser après l'été. Mme LOMBARD propose à la mairie le rachat prioritaire du fonds de commerce : le conseil municipal refuse.
- Chapelle Notre Dame des Anges : des objets sont collectés afin de pouvoir participer à des vide-greniers afin de financer les travaux.
- Voirie : les marquages au sol et le débroussaillage des chemins ont été réalisés.
- Des devis pour le remplacement des robinets des sanitaires des vestiaires ont été demandés. En effet, des fuites sont apparues à cause de l'excès de calcaire.
- Plan local d'urbanisme :
 - Enquête publique P.L.U. : la CDPENAF s'est réunie et a rendu un avis favorable sans restriction au dossier présenté.